

Seignelay, notre village

*Bulletin
Municipal
d'Informations*

Avril, Mai, Juin 2022



Mairie de Seignelay :**Ouverture des bureaux:**

Lundi:	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30
Mardi:	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30
Mercredi:	14h00 - 17h30
Jeudi:	8h00 - 12h00
Vendredi:	8h00 - 12h00 14h00 - 17h30

Tél : 03 86 47 72 83**Fax : 03 86 47 98 92**e-mail : mairie@seignelay.frSite internet : www.seignelay.fr

Retrouvez nous également sur

**Seignelay, Notre village**

En cas d'urgence un élu de permanence est joignable au :

06 10 64 34 34

1 - Edito

2 - Piscine Municipale

3 - Budget

4 - Conseil municipal

5 - Office du Tourisme

6 - Infos diverses

7 - Vie associative

7 - Enfance

8- Vie Locale

9- Espace France services



Chères Seigneloises, Chers Seignelois,

Vous avez dans vos mains le bulletin du 2^{ème} trimestre 2022 consacré pour une bonne partie au budget.

Comme vous pouvez le constater, notre commune possède un budget sain et prudent. Depuis 10 ans maintenant, nous n'avons pas touché aux impôts communaux, nous essayons d'adapter, chaque année, nos dépenses en fonction de nos recettes fiscales et de l'Etat.

Nos investissements 2022 sont plutôt accés sur le sport, avec la réfection des 2 courts de tennis et la création d'un nouveau city stade, sans oublier la réfection des douches de notre stade de foot.

Nous avons opté pour ces réalisations car nous pouvons bénéficier de subventions attractives liées au programme de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour les Jeux Olympiques 2024. J'ai l'honneur de participer au groupe de travail national de l'AMF (Maires de France) et de l'ANS, cela me permet de connaître plus directement les aides dont nous pouvons bénéficier.

En dehors de la période budgétaire, ce début d'année 2022 a été marqué par 2 élections importantes, Présidentielles et Législatives.

Ces résultats ont fait ressortir une abstention record et une poussée des parties extrêmes. Rien d'étonnant à cela, puisque cela fait plusieurs années que j'alerte les parlementaires sur la situation de notre ruralité.

Je milite pour la création d'un ministère de la ruralité comme il a existé un ministère de la ville, pour la création d'un programme budgétaire dédié aux campagnes comme il existe un programme de réhabilitation des cités et un programme « petite ville de demain ».

Je milite également pour des normes différentes entre les communes urbaines et les communes rurales. Nos petites communes doivent faire preuve d'une ténacité extrême et d'ingéniosité afin de percevoir des maigres subventions alors que les grands projets urbains ou intercommunaux bénéficient, eux, d'aides importantes.

Un fossé s'est creusé ces dernières années et, même si Seignelay est pour l'instant épargnée avec la présence de notre Maison France Services, de nos commerces, etc. Je m'inquiète fortement pour l'avenir de nos communes rurales.

La commune, aussi petite soit-elle, est la première porte de l'Etat et de la Démocratie, que nos parlementaires n'oublient pas cela, sans quoi la sanction sera dramatique.

Depuis trop longtemps, nos élites par le biais de statistiques, d'études, de programmes, en un mot de chiffres, ont oublié que le centre de tout est l'humain. Jacques Chirac disait : « le contact humain est le véhicule essentiel de la démocratie ».

Et n'oublions pas : « la dictature est un pays où les citoyens veulent voter mais ne peuvent pas et la démocratie est un pays où les citoyens peuvent voter mais ne veulent pas »

Attention de ne pas basculer de l'un à l'autre.

Thierry CORNIOT

Maire de Seignelay

Vice-Président CCSA

CORONAVIRUSLES
INFORMATIONS
UTILES**0 800 130 000** (appel gratuit)gouvernement.fr/info-coronavirus

La piscine municipale sera ouverte du samedi 9 juillet au dimanche 28 août



REGLEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SEIGNELAY

L'entrée est **gratuite** pour les Seignelois de - **de 18 ans** et tous les enfants de - **de 4ans**.

Tous les enfants Seignelois, à partir de **4 ans** doivent venir chercher en mairie leur carte de piscine afin de bénéficier de la gratuité, munis d'une photographie.

Pour les enfants de - **de 10 ans**, la carte sera uniquement remise en présence d'un parent.

Pour des raisons de sécurité, les enfants de - **de 10 ans** pourront aller à la piscine uniquement s'ils sont accompagnés d'un adulte dans l'enceinte de la piscine. **Cartes disponibles à partir du 1er juillet**

HORAIRES D'OUVERTURE

Du mardi au dimanche de 15h à 19h

Réservée aux adultes

Le samedi et le dimanche matin

De 10h30 à 12h30

Fermée le lundi et les jours fériés

TARIFS

Entrée individuelle adultes et enfants (extérieur Seignelay) à partir de 10 ans : 2.70 €

Carnet de 10 entrées : 24.00 €

Enfant de 4 à 9ans inclus (extérieur à Seignelay) : 1.50 €

Carnet de 10 entrées : 13.00 €

Nouvelle Carte (perdue ou détériorée) 5.00 €

Gratuit pour les enfants de - de 4ans

Rappel paiement en chèque ou espèce



IL EST INTERDIT :

- de porter des caleçons, des shorts, des bermudas, des strings, des burkinis, de faire du monokini. Par mesure d'hygiène, seul le maillot de bain est autorisé,
- d'accéder aux bassins sans prendre de douche ni de passer par le pédiluve,
- **aux enfants de moins de 10 ans d'accéder au bassin sans être accompagnés par un adulte, en maillot de bain au bord du bassin.**
- de pénétrer sur les plages chaussé ou habillé, d'amener des animaux, même tenus en laisse,
- de courir, de se bousculer, de crier et de se pousser à l'eau, de jouer au ballon dans le bassin, sauf permission du maître-nageur,
- de fumer, vapoter, cracher, d'être ivre,
- de consommer des boissons ou de la nourriture autour du bassin et sur les plages, une aire ayant été aménagée à cet effet (plage verte),
- de prononcer des propos incorrects, d'utiliser tout appareil ou instrument sonore,
- de pénétrer avec des voitures d'enfants, seules les voitures pour handicapés sont autorisées,
- de pénétrer dans le local réservé aux maîtres-nageurs,
- de se servir d'équipements sous-marins, sauf autorisation spéciale du maître-nageur,
- de prendre des photos et de réaliser des vidéos, sans autorisation du maître-nageur,
- de jouer au ballon sur la plage verte.

RESPONSABILITE : La ville de SEIGNELAY ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de disparition d'objets de toutes natures déposés dans les vestiaires ou laissés dans les cabines ou sur les plages.

es enfants de moins de 10 ans sont sous la responsabilité des parents sur la plage verte.

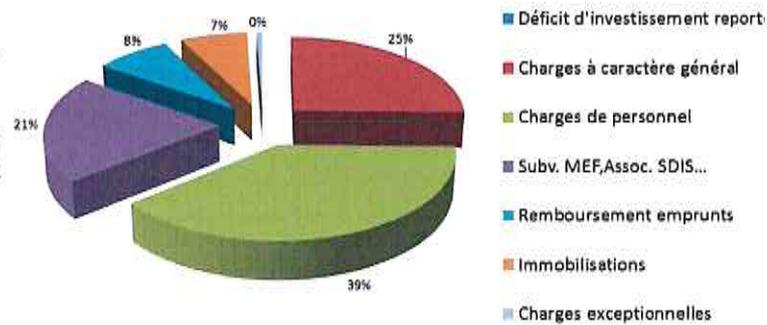
Note: la piscine de Saint-Florentin sera fermée tout l'été

Budget principal (commune)

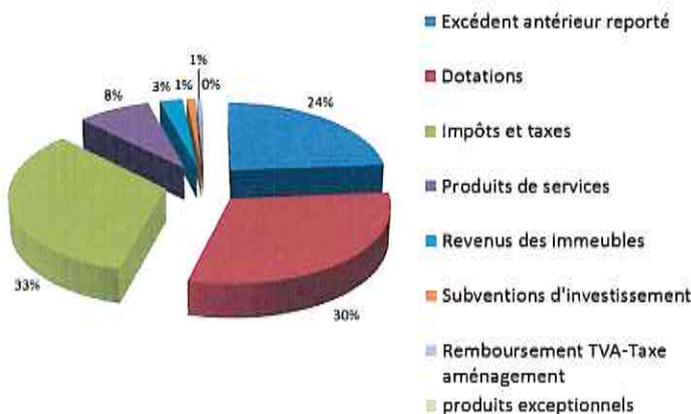
Résultats 2021:

- Fonctionnement (les activités courantes de la commune) : excédent de **495 699€**
 - Investissement : Déficit de **127 098€** cependant il y a des restes à réaliser en recette pour **46 392€** soit un déficit net d'investissement de **80 706€**
- Soit un résultat excédentaire de **414 993€**.

Répartition des dépenses 2021



Répartition des recettes 2021



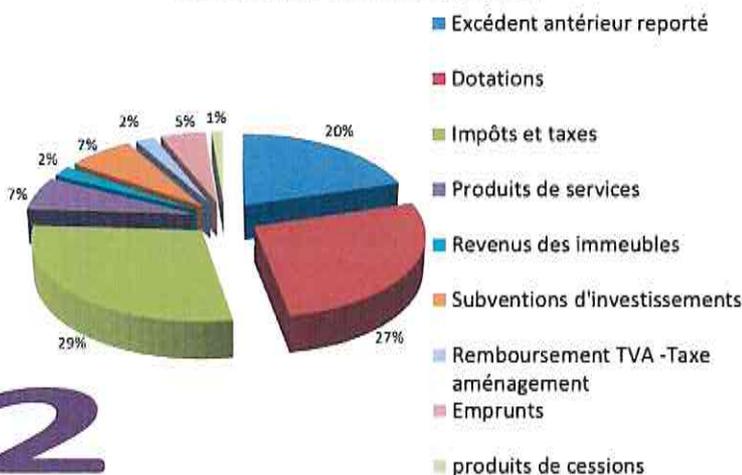
Principales réalisations en 2021 :

- Désherbeur : 3 000€
- Divers matériels pompiers : 760€
- Garde-corps escalier face à la pharmacie et Abi-can: 2 000€
- Décorations de Noël : 1 800€
- Tablettes pour les écoles : 6 000€
- Prémption maison Dussol : 25 000 €

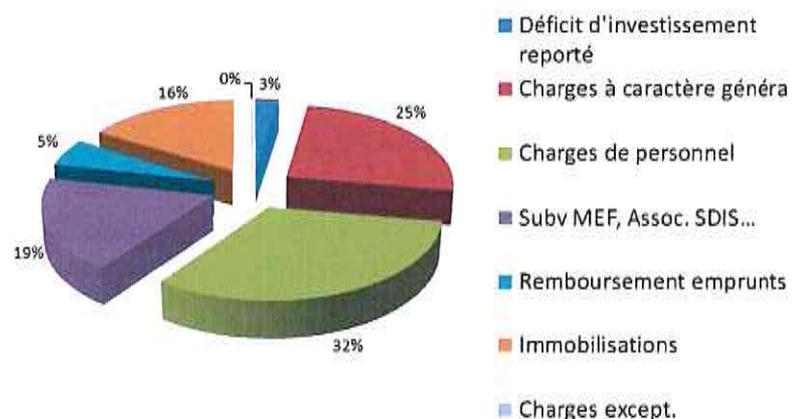
2021

Budget prévisionnel 2022 voté en fonctionnement en déséquilibre excédentaire avec **1 930 242€** de recettes et **1 693 669 €** de dépenses, et en investissement pour un montant en équilibre de **506 188€**.

Répartition des recettes 2022



Répartition des dépenses 2022



2022

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux des différentes taxes. Pour rappel, la commune n'a pas augmenté les taux depuis 2012.

Principaux projets sur l'année 2022 :

- Tondeuse : 11 500€
- Rénovation des 2 cours de Tennis : 60 000€
- Stores écoles : 4 500€
- Phase étude travaux Eglise : 58 000 €
- City Stade : 100 000€
- Divers Matériels pour la cantine : 9 300€

Maison de l'enfance

Résultats 2021 :

- Fonctionnement : Excédent de **78 968€**
- Investissement : déficit de **7 117€**

Soit un résultat excédentaire de **71 851 €**.

Budget prévisionnel 2021 voté en fonctionnement en équilibre pour un montant de **476 548€**, et en investissement en équilibre pour un montant de **60 897€**.

Projets pour 2022 : Fin de la rénovation des toilettes du DOJO

Eau et assainissement

Résultats 2021 :

- Fonctionnement : Excédent de **112 812€**
- Investissement : Excédent de **195 010€**

Soit un résultat excédentaire de **307 822 €**.

Budget prévisionnel 2022 voté en déséquilibre excédentaire en fonctionnement avec **170 959€** de recettes et **74 455 €** de dépenses et en déséquilibre excédentaire en investissement avec **244 165€** de recettes et **73 927€** de dépenses.

Projets pour 2022 :

- Télétransmissions : 4 500€
- Création de 2 vannes : 2 800€
- Barres anti chutes : 1 800€
- Trappes : 2 900€

Lotissement: Les Portes de Seignelay

Résultats 2021 :

- Fonctionnement : **0 €**
- Investissement : Déficit de **17 666€**

Budget prévisionnel 2022 voté en fonctionnement en équilibre pour un montant de **750 000€**, et en investissement en équilibre pour un montant de **757 666€**.

Subventions :

US Football : 2000€, US Tennis : 1700€, US Basket : 3000€, IMS : 400€,
Association gym volontaire : 300€, Association pleine forme : 300€, Société de chasse : 800€,
UNA : 300€, ADILY : 100€, La récré des parents : 1000€, TCS89 : 400€,
La valise agitée : 500€, Amis des orgues st Martial : 0€, Amicale des SP : 800€,
ALDS : 2700€, Amicale des Anciens SP : 200€, ACVS : 1300€, Comité des fêtes : 3000€.

Afin de solliciter une subvention communale, les associations doivent remplir un dossier de demande, disponible en mairie chaque début d'année.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Finances Communales : détail budget voir p 3 et 4

Taux des quatre taxes : n'augmentent pas et restent donc inchangées depuis 2012.

Questions diverses budget:

M BINARD et Mme FERREIRA DE LIMA demandent si pour le nouveau city stade un entretien régulier sera effectué. M le maire informe qu'il existe une machine pour le nettoyage du sol en profondeur, plusieurs communes ont investi dans le même city stade et nous étudions la possibilité de mutualiser la machine.

Mme FERREIRA DE LIMA regrette le fait qu'avec le nouveau city il n'y ait plus de panneaux de basket. M le maire lui précise que pour la rénovation de l'ancien city stade il n'y a pas de subvention mais que si nous choisissons de créer un nouveau city stade, nous sommes subventionnés par la fédération française de football. De plus, nous pourrions toujours réfléchir pour installer un panneau de basket, notamment derrière le club house.

Mme TISON demande si le club de pétanque retournera sur leur terrain. M le maire l'informe que si nous installons un panneau sur ce terrain, ils devront effectivement utiliser leur terrain.

Mme CORTES-LANTENOIS demande si il y aura des agrées sportifs. M le maire l'informe que cela sera reporté à l'an prochain.

Mme FERREIRA DE LIMA demande si les radiateurs des vestiaires de la salle des sports peuvent être changés car ils sont énergivores. M le maire l'informe que nous allons étudier le projet.

Convention SDEY : Lotissement « les portes de Seignelay » : cette convention concerne l'extension et le renforcement pour le lotissement. Le montant total des travaux s'élève à 6 281.53 € TTC et la part communale est de 3 664.23 € TTC. Sécurisation rue de la Ville Chère : cette convention concerne les travaux d'entassements des réseaux. Le montant total des travaux s'élève à 244 501.15 € TTC et le montant de la part communale est de 18 461.61 € TTC.

Vente de la maison 28 rue d'Auxerre : M le maire informe que nous avons acquis la maison, mais que seul le terrain nous intéressait pour le lotissement. Nous avons donc mis en vente cette maison au prix de 92 500 €, incluant 7 500 € d'honoraires de négociation à la charge du vendeur. Nous avons reçu une offre au prix.

Marché public pour le lotissement « les portes de Seignelay » : choix de l'entreprise : M le maire rappelle que la commission d'appel d'offre a procédé à la consultation des offres concernant le marché de viabilisation des 17 lots pour le lotissement « les portes de Seignelay ». L'offre de l'entreprise COLAS est jugée la mieux disante.

Convention cadre fixant les modalités des prestations de services relatives à l'élaboration de schémas directeurs pour l'eau et l'assainissement entre la communauté de communes et ses communes membres : M le maire informe que dans le cadre des schémas des diagnostics pour les réseaux eau et assainissement, la compétence est du ressort de la communauté de communes. De ce fait, une convention doit être signée avec la communauté de Communes Serein et Armance.

Questions diverses :

Mme FERREIRA DE LIMA demande quand aura lieu le commencement des travaux de l'Eglise. M le maire lui rappelle que nous en sommes seulement à la phase étude. Il faut déjà connaître le montant des subventions avant d'engager les travaux qui sont très onéreux et c'est une procédure très longue.

M MEURANT demande si des lots pour le lotissement sont déjà vendus. Pas encore mais nous avons une liste de personnes intéressées. Pour rappel, c'est le notaire qui procèdera à la vente des lots.

M BINARD demande s'il serait possible d'apposer au sol devant les passages piétons des écoles une signalisation adaptée. Nous allons en faire la demande auprès de la communauté de communes.

Mme FERREIRA DE LIMA demande si la police municipale peut être saisie par les particuliers pour les problèmes de voisinage. M le maire l'informe qu'il faut mieux faire remonter les informations en mairie, et que ce domaine est du ressort de la police du maire qui peut engager la police municipale sur ces derniers.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022

Décisions modificatives : Budget COMMUNE

Suite à la signature de la convention avec le SDEY, pour la rue de la ville chère, et afin de respecter les dispositions comptables relatives à cette convention et à la convention Orange,

Section investissement:

Dépenses: Chap 021 - article 21534 Réseaux d'électrification-18500€

Recettes Chap 021 - article 21534 Réseaux d'électrification +18500€

Section fonctionnement:

Recettes: Chap 74 - article 747 participation 34 431.07€

Dépenses: Chap 011 - article 605 49 890.43

Chap 011 - article 60612 3040.64

Chap 023 -18500

Pacte territoire + plan financement tennis : M le Maire rappelle que la Loi donne au Département la compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes.

Dans l'optique de réaffirmer son rôle dans l'accompagnement et la réponse aux besoins des communes et des EPCI et de renforcer autant la lisibilité de l'action départementale que la cohérence de l'action publique de proximité, le Département de l'Yonne a adopté lors de sa session du 18 mars 2022 un nouveau plan de soutien aux territoires ambitieux pour la période 2022-2027, doté de 36 millions d'euros (M€), dont 32 M€ mobilisables via une contractualisation entre le Département, les EPCI et les communes.

Suite conseil municipal du 11 mai 2022

Cette politique sera mise en œuvre par la mise en place d'un "pacte Territoires" au niveau du périmètre de l'EPCI, signé par le Président du Département et l'Yonne et les exécutifs locaux, à savoir les maires des communes membres et le président de l'EPCI.

Dans le détail, ce plan de soutien du Département de l'Yonne dit « Pacte Yonne Territoires », objet du contrat de territoire, est composé des dispositifs suivants :

- Villages de l'Yonne + : 10 M€ pour le soutien aux projets de toutes les communes de l'Yonne, hors Sens et Auxerre. Ce sont des projets à rayonnement local ou communal. Le montant plancher du projet est de 5 000 € et le plafond de 200 000 €. Le taux de subvention maximum sera de 40% et le plafond de 80 000 €.

- Ambitions pour l'Yonne : 18 M€ pour le soutien aux projets des EPCI et des communes. Ce sont des projets qui participent à l'attractivité globale du territoire de l'EPCI en matière de tourisme, de résidentialisation, de culture, de sport, d'aménagements urbains, d'accueil de nouvelles populations....dans toutes les politiques publiques. Le montant plancher du projet est fixé à 200 001 €, sans plafond. Le taux de subvention maximum sera de 30% plafonné à 500 000 €.

Ces projets portés dans le cadre du dispositif Ambitions pour l'Yonne pourront voir majorés dans le cadre du 3ème fond, à savoir Ambitions + : ce fond de 4 M€ sera destiné aux projets qui rentreront dans les politiques prioritaires du Département : attractivité touristique et résidentielle, développement et usages numériques, transition écologique (énergies renouvelables, voies douces, bâtiments à énergie positive -BEPOS-, requalification d'un site existant) et solidarités (enfance famille, ...).

Ainsi, ces projets pourront bénéficier d'une bonification du taux de subvention de 20 points maximum, avec un montant de subvention plafonné à 800 000 € au total (Ambitions pour l'Yonne et Ambitions +).

Un dossier par an, par commune et par dispositif pourra être subventionné sous dérogation accordée par le comité local de suivi.

Ce "pacte Territoires" prend la forme d'un contrat adopté par les assemblées respectives des contractants comprenant une enveloppe financière déterminée servant à accompagner des projets précis, initiés et portés par les EPCI et les communes. Établi pour la période 2022-2027, ce contrat sera mis en œuvre dès sa signature avec une programmation annualisée.

Un « comité local de suivi » sera chargé de l'animation et de la mise en œuvre du dispositif. Celui-ci se réunira deux fois par an. Chaque comité, présidé par le Département, réunira les conseillers départementaux du secteur, les Maires du territoire ainsi que le Président de l'intercommunalité.

Il vous est ainsi proposé, afin que notre commune/EPCI puisse continuer à bénéficier du soutien du Département de l'Yonne dans le financement de nos projets dans le cadre des dispositifs détaillés ci-dessus, d'adopter le contrat de territoire ci-annexé qui permettra dès à présent à notre collectivité de solliciter les aides départementales et de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

Plan de financement : Rénovation de deux courts de tennis en béton poreux. Montant total HT des travaux : 44 480 €, Participation financière du club de tennis : 4 448 € (10 %)

Subventions sollicitées: Village de l'Yonne 40% (16012€), DETR 30% (12010€)

Autofinancement 30 (12010€)

Vente d'un bien (20 rue des fossés) : M le maire informe que nous avons acquis la maison, en vue de pouvoir sécuriser le carrefour en partenariat avec le conseil départemental. Celui-ci ne finançant plus le projet, nous avons donc mis en vente cette maison au prix de 29 000 €, en ce montant inclus 4 000 € d'honoraires de négociation à la charge du vendeur.

Nous avons reçu une offre au prix.

Piscine 2022 : le règlement et les tarifs sont reconduits pour l'année 2022 (page 2

Recrutement d'un titulaire du BEESAN (encadrement scolaire), en qualité d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe, pour la saison 2022 (Michel GRISARD) ainsi qu'un BNSSA pour août.

Ouverture au Public : du 09 juillet au 28 août 2022

Régie piscine : Régisseurs titulaires pour juillet et août : Aurore FOURNIER et Audrey PLANCHARD et Régisseur mandataire : Julie CHANCY

Achat des parcelles AB 289-246-247 : M le maire informe de l'achat de 3 parcelles cadastrées AB 289-246-247 pour une contenance totale de 1 002 m² qui appartiennent à Monsieur William VISTEL pour un montant de 22 500 €.

Vente de pavillons DOMANYS : M le Maire informe que l'Office de l'Habitat « Domanys » a décidé de vendre :

1 logement social sis logement N° 10, rue de Bourgogne figurant au cadastre section AC 184 d'une contenance de 375 m².

1 logement social sis logement N° 9, résidence Avenue du Thureau figurant au cadastre section AC 464 d'une contenance de 207 m².

Questions diverses :

M CAGNAT fait part au conseil municipal qu'il a eu un problème lors du passage de l'hydrocureur. M le maire fera remonter l'information à notre prestataire.

Suite à l'inauguration d'un nouveau circuit de randonnée au Mont Saint Sulpice M MEURANT demande ce qu'il faudrait faire pour avoir aussi des chemins de randonnée balisés. M le maire l'informe qu'il faut faire un repérage des chemins qui pourraient convenir afin de les proposer à la communauté de commune Serein et Armance. M MEURANT propose de voir avec un groupe de randonneurs et de répertorier les chemins.

Les rendez-vous de l'été en Serein et Armance



- **Apéro concert à Esnon**

Samedi 2 juillet : Apéro concert à partir de 21h avec le groupe « Vice-Versa », à côté de la salle des fêtes. Buvette et petite restauration sur place - Entrée libre.

- **Concert à Saint-Florentin**

Dimanche 3 juillet : concert de l'orchestre départementale de l'Yonne à 16h30, au jardin de l'Octroi rue du Faubourg du pont.

- **Festival d'Orgue à Saint-Florentin**

Tous les vendredis de l'été : le grand festival d'Orgue à 20h30 dans l'église de Saint-Florentin,

Vendredi 8 Juillet : Jean Michel BACHELET

- **Barbecue party au Mont-Saint-Sulpice**

Samedi 9 Juillet : barbecue party à 19h au parc de l'Ermitage.

- **Apéro concert et feu d'artifice à Champlost**

Samedi 9 Juillet : apéro concert à partir de 19h soirée animée par Orphéane et son accordéon sur la place du village (retraite aux flambeaux à 21h30 et feu d'artifice à 21h30).

Buvette et restauration sur place.

- **Apéro Concert Bistrot Nomade à Hauterive**

Vendredi 15 juillet : le groupe « les années 60 » s'arrête sur la place de l'église , dès 19h.

- **Apéro Concert Bistrot Nomade au Mont Saint Sulpice**

Vendredi 22 juillet : l'orchestre « d'Alain Regnault » s'arrête au parc de l'Ermitage, dès 19h.

- **Apéro concert à Beugnon**

Samedi 30 Juillet : l'orchestre « d'Alain Regnault » devant la salle de fêtes à partir de 19h.

Buvette et petite restauration sur place

- **Apéro Concert Bistrot Nomade à Briennon sur Armançon**

Vendredi 5 Août : le groupe « country » s'arrête sur le bord du Canal de Bourgogne, dès 19h.

- **Apéro Concert Bistrot Nomade à Jaulges**

Vendredi 12 Août : le groupe « A B S O L U » s'arrête sur la place de la salle de fêtes , dès 19h.

- **Concert à Briennon-Sur-Armançon**

Mardi 16 Août : concert à partir de 19h avec le groupe « la guinguette vagabonde » sur le bord du canal de Bourgogne, sur la péniche, près de la cabane de pêche.

- **Apéro Concert Bistrot NOMADE à Villiers-Vineux**

Vendredi 19 Août : l'orchestre « RIVIERA » s'arrête sur la place du village, dès 19h.

- **Forestival à Briennon-Sur -Armançon**

Vendredi 26 et samedi 27 Août : festival de spectacles et concerts au programme

-Feuille de Roots: vendredi 26 Août à partir de 18h

-François Lavoine et « les enfants terribles » : samedi 27 Août à 19h, Tarifs: 5€ - 7€ - 06.85.34.97.50

- **Apéro Concert Bistrot NOMADE à Vaudevanne**

Vendredi 26 Août : l'orchestre « RIVIERA » dans la cour du Tango Pizza ,dès 19h.

INFOS DIVERSES

Devoirs de chacun

La loi Labbé et la loi Pothier **interdisent depuis le 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries** (sauf pour des raisons de sécurité ...) **accessibles ou ouverts au public**. Le désherbage manuel ne peut être réalisé sur toute la commune uniquement par les agents techniques.

Nous rappelons donc à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité d'entretenir le trottoir devant leur propriété, que cela concerne le déneigement comme le désherbage.

La loi s'appliquant à tous, nous vous demandons de n'utiliser que des produits ou techniques autorisés sur les trottoirs reliés au filet d'eau. **Il est également du devoir de chacun d'entretenir et de tailler ses haies et arbres en bordure des voies communales qui risqueraient de compromettre la commodité et la sécurité de la circulation.** (CGCT L.2212-1, L2212-2 et L2212-2-2)



Les déchets : Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, **déjections**, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation, **est passible d'une contravention**.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel. (www.service-public.fr)



Divagation des animaux

Est considéré comme en état de divagation tout chien livré à son seul instinct qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, de tout instrument sonore permettant son rappel ou d'une distance dépassant 100 mètres.

Le maire est habilité au titre de son pouvoir de police à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux (articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT) afin d'intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

www.service-public.fr

Rappel horaires des travaux et tontes

Du lundi au vendredi : **8h30/12h - 14h30/19h**

Le samedi : **9h/12 - 15h/19h**

Le dimanche et les jours fériés: **10h/12h - 16h/18h**



Un service simple, souple et actuel

ENTRAIN est une association d'insertion professionnelle conventionnée par la DDETSPP de l'Yonne depuis 1996 qui :

- Répond aux demandes de personnel de tout utilisateur, pour des besoins ponctuels ou plus durable. En sa qualité d'employeur, ENTRAIN gère toutes les formalités liées à l'embauche (DPAE, contrat de travail, paies, visites médicales, etc),



Dans le cadre des emplois « services à la personne »

Démarches administratives simplifiées

- Accueille, accompagne les demandeurs d'emploi désireux de retrouver une activité en proposant des missions de travail adaptées (ménage, jardinage, bricolage, manutention, agent de service etc) et un accompagnement vers l'emploi, individuel et/ou collectif.

ENTRAIN vous accueille à l'Espace France Services de SEIGNELAY, un jeudi matin par mois. Pour les dates, nous contacter.

Tél : **03 86 80 92 87**

E-mail : entraïn@wanadoo.fr

Facebook - suivez-nous : Association. Entrain

A vos CV !
Un emploi,
C'est possible

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTER LES BONS REFLEXES

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (appel gratuit)
www.socle-sante.gouv.fr/canicule • www.météo.fr • #canicule



Vous vous sentez seul(e) et isolé(e),
N'hésitez pas, appelez la Mairie:

03 86 47 72 83

Nouveau



Prochainement

au sein de la Maison Médicale de Seignelay

Mme Mélanie DELCROIX
Pédicure-podologue



I
N
F
O
S



Contre les cambriolages,

ayez
les bons
réflexes!



Un nouveau flyer «Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!» est disponible pour vous aider à acquérir de bonnes habitudes, au quotidien mais aussi à l'approche des vacances, afin de protéger votre logement et le quitter en toute sérénité.

Disponible en mairie et sur www.seignelay.fr

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.

Vous disposez désormais de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie de votre choix;
- soit en vous inscrivant en ligne via le site service-public.fr en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.



D
I
V
E
R
S
E
S

ETAT-CIVIL

Mariage

Michèle CANGÉMI et Antonio PIZZI, le 21 mai



Naissances

- Abygaël MATTÉODO, née le 13 janvier
- Gaëtan BESSARD, né le 25 janvier
- Eden PEGUERO, né le 24 mars

Curtis TONLIEU NDONGMO, né le 19 janvier
Victoire MARAGNA, née le 19 mars

Décès

- Jacqueline NICOLLIER vve DUSSOL, le 8 janvier
- Jean KUNTZMANN, le 18 janvier
- Yvette JOUX vve MOREAU, le 19 janvier
- Josette MICHAUT vve COUAILLER, le 13 février
- Dominique RENAUDIN, le 15 mars
- Jacques PLANCHARD, le 21 mars
- Marie FAGGIANELLI vve LEMAIRE, le 7 avril
- Pierrette POUZOL vve LE MEUR, le 5 mai
- René GUERRY, le 25 mai

Pierre HENRY, le 14 janvier
Odile CHANIAT vve LEFEVRE, le 19 janvier
Jack BERNARD, le 7 février
Jeanne MARIE vve BOISNARD, le 28 février
Robert GROSSIER, le 28 mars
Madeleine MARTINEZ vve DOH, le 4 avril
Renée TASSIN vve CHABANEL, le 25 avril
Christiane DESCAGES, le 7 mai
Jeanine PHILIPPON épouse CAZIN, le 2 juin

Vie Associative



Vide Grenier

L'ALDS, en partenariat avec l'école de Seignelay et la Récré des Parents, a organisé son 32ème vide grenier le **dimanche 15 mai**.

Après 3 ans d'absence, due à la crise sanitaire, la 32ème édition a connu un vif succès. En effet, 200 exposants étaient présents. Le beau temps était au rendez-vous. Félicitations aux organisateurs, aux bénévoles et aux parents d'élèves qui ont œuvrés toute la journée afin que tout se déroule pour le mieux. 13 enfants de l'école de Seignelay ont participé et ont bénéficié d'un mètre gratuit.

L'ALDS lance à nouveau un appel aux bénévoles, afin de renforcer l'équipe actuelle car par manque d'effectif, il n'y a pas eu cette année le stand de pêche à la ligne et la tombola.

Dimanche 25 septembre: le THEATRE DE GERMAINE (Association de Lindry) présentera la pièce "ET SURTOUT POUR LE PIRE" tarif 8€/adultes, 4€/16ans et gratuit pour les - 12 ans.

Samedi 29 octobre : soirée moules frites, soirée repas dansant avec orchestre.

Dimanche 11 décembre : concours de Belote

Pour tout renseignement: Claude au 06 29 71 74 74



L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Seignelay, remercie les 18 équipes présentes lors du Challenge Pierre PARENT du 5 juin 2022



Retour après 2 longues années, du festival de Seignelay.

Des groupes de musique à la hauteur, **Deadline**, **Les Doc et Ouest**, une superbe météo et un cadre parfait et sécurisé... et c'est environ **1500** personnes qui étaient présentes.



Voyage dans le Doubs

L'ACVS a organisé un voyage de trois jours dans le Doubs, ils ont pu découvrir cette magnifique région pleine d'histoire ainsi que les sites : le citadelle de Besançon, les salins, la mystérieuse grotte d'Osselle, le musée de l'horlogerie, ...

Le groupe était ravi, et attend avec impatience le prochain voyage.

Prochainement:

Le samedi 16 juillet, randonnée nocturne (voir Agenda)





ENFANCE



Le Cross de l'école s'est déroulé le 20 mai, les élèves du CP au CM2 ont participé.

Bravo à tous les participants,
et

Merci à la Récré des Parents pour le goûter



Visite aux Grottes d'Arcy-sur-Cure



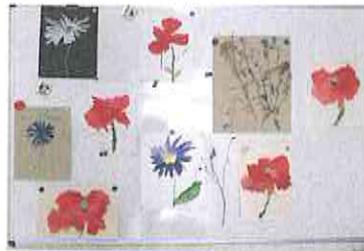
Les enfants des classes de MS/GS et GS/CP, suite à cette visite, ont travaillé sur le thème de la Préhistoire, crée avec la nature. Les parents ont été invités à participer aux ateliers et ensuite à venir voir les réalisations des enfants à l'école.

Remise des prix au CM2

Félicitations pour votre passage
en 6ème



Les ateliers de l'école des arts de la Maison de l'Enfance étaient tournés vers la nature, découvrez leur œuvres exposées à l'Espace France services



La chasse aux œufs organisée par la commune s'est déroulée le 18 avril.



Cérémonie commémorative du 8 mai



Très belle cérémonie du 8 mai à Seignelay.

Merci aux enfants des écoles pour avoir entonné le Chant des Partisans et la Marseillaise ainsi qu'à leurs enseignants et Sylvain Mazzola pour l'accompagnement musical.



France services

Espace France Services

6 rue Gatelot – 03.86.31.08.17 – france-services@seignelay.fr

Horaires d'ouverture : Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h - le samedi : de 9h30 à 12h.

Fermeture Estivale du samedi 23 juillet au lundi 8 août inclus

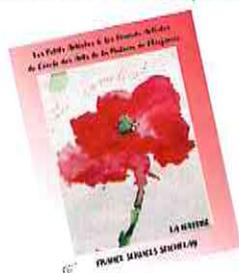
NOUVEAU : Création d'un service d'écrivain public

Si vous avez des difficultés avec la langue française, Nicole vous propose d'être votre plume et de mettre ses compétences d'écriture à votre service.

Elle vous aidera gratuitement à la rédaction de courriers personnels, administratifs,... au remplissage de formulaires ou de dossiers, à la compréhension de courriers,...

N'hésitez pas à venir la rencontrer : **jeudi 15 septembre 2022 de 9h30 à 12h**

Avant de vous déplacer, nous vous recommandons d'appeler l'accueil au **03.86.31.08.17**.



Nouvelle Exposition :

Venez découvrir les œuvres des « Artistes de l'Ecole des Arts de la Maison de l'Enfance »



Pour suivre l'actualité de Seignelay

Consultez nos pages Facebook : Espace France Services de Seignelay et Seignelay, notre village